

Note de position sur l'allégation environnementale relative à l'emballage : « Moins d'emballages en carton évite de couper des arbres »

Le Conseil National de l'Emballage (CNE), association créée en 1997, **est une autorité morale réunissant les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage** dans ses instances et/ou dans les groupes de travail :

- ✓ Producteurs de matériaux d'emballages,
- ✓ Fabricants d'emballages,
- ✓ Entreprises de produits de grande consommation,
- ✓ Entreprises de la distribution,
- ✓ Sociétés agréées et opérateurs du secteur de la collecte et de la valorisation,
- ✓ Collectivités locales,
- ✓ Associations de consommateurs,
- ✓ Associations de protection de l'environnement,
- ✓ Autres entreprises, autres fédérations,
- ✓ Juristes.

La mission principale du CNE consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation et d'utilisation de l'emballage des produits.

Pour cela, le CNE encourage et développe une approche responsable sur le cycle de vie complet de l'emballage.

Il veille rigoureusement au respect des règles éthiques concernant les engagements et obligations, en particulier environnementaux et il maintient un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes.

Le comité permanent « Allégations environnementales » a été saisi par les membres du Conseil National de l'Emballage afin de donner une information objective et fondée concernant l'allégation « Moins d'emballages en carton évite de couper des arbres » induisant que l'on abat des arbres pour réaliser des emballages en carton : ce message est erroné et trompeur.

L'allégation « évite de couper des arbres » exprimant que l'on abat des arbres pour réaliser des emballages en carton est **FAUSSE**.

Les arbres sont coupés en Europe de façon durable et responsable pour d'autres besoins que les emballages (charpentes, mobiliers, bois d'œuvre,...).

Les emballages en carton sont fabriqués en moyenne avec 75% de fibres recyclées et les 25% de fibres vierges qui proviennent de sous-produits de l'exploitation durable des forêts.

En France et plus largement dans les pays développés, les forêts sont en expansion et elles sont gérées durablement.

Le CNE rappelle son document guide rédactionnel « allégations environnementales relatives aux emballages » : http://www.conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2014/01/97_0.pdf